

Mairie d'ARVILLARD



73110 Arvillard

04 79 25 51 24

DEMANDE D'AIDE RESTAURATION SCOLAIRE

Une aide de 2.50€ par repas et par enfant est accordée, pour les enfants inscrits à la cantine, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €.

Cette aide individuelle et temporaire peut- être accordée, après examen du dossier par la commission d'action sociale. Elle est révisable et reconductible selon l'évolution de la situation de la famille.

Nom et adresse de la famille :

.....

SITUATION PROFESSIONNELLE du père : Salarié temps plein, temps partiel, sans emploi, chômage partiel, arrêt longue maladie, autre ...

Employeur :

Contrat : CDI, CDD, Intérim, saisonnier ...

SITUATION PROFESSIONNELLE de la mère : Salariée temps plein, temps partiel, sans emploi, chômage partiel, arrêt longue maladie, autre ...

Employeur :

Contrat : CDI, CDD, Intérim, saisonnier...

NOM de (s) l'enfant (s) fréquentant la cantine :

.....

OF, avec dernière attestation de la CAF (à fournir) :

RESTE A VIVRE : Revenus mensuels du foyer, y compris aides familiales, pension alimentaire, €
Moins	
Charges mensuelles (ou rapportées au mois) liées au logement : assurance, loyer, chauffage, eau... (Ne pas compter les crédits) €
Reste à vivre	= €

ATTESTATION sur l'honneur

Je, soussigné(e)atteste sur l'honneur la sincérité des renseignements fournis.

Le/...../.....

Signature

Décision de la commission :

A retourner par mail à arvillardperiscolaire@gmail.com